

**Commission de la recherche du conseil académique
du 17 février 2022
Délibération 2022/02/CR-004**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2020/12/CA-100 du conseil d'administration en date du 14 décembre 2020 qui fixe le montant de l'enveloppe recherche pour 2021 ;

Vu la délibération 2020/11/CR-041 de la commission de la recherche du 12 novembre 2020 fixant la répartition de l'enveloppe recherche 2021 ;

Vu la délibération 2021/06/CR-025 du 10 juin 2021 définissant les forfaits annuels pour le soutien aux laboratoires internationaux selon les critères retenus ;

Après en avoir délibéré les membres de la commission de la recherche approuvent la participation de l'université Toulouse III-Paul Sabatier et décident d'attribuer les financements suivants aux laboratoires internationaux ci-dessous :

Création :

IRP MAITAI	2000 € par an sur la période 2022 à 2025
IRP C-FUNCTION	2000 € par an sur la période 2022 à 2026

Toulouse, le 8 mars 2022

Le Président,

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0